



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N °2021-822 portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre de la Défense Nationale :
Général des Corps d'Armée RAKOTONIRINA Léon Jean Richard
2. Ministre des Affaires Etrangères :
Monsieur RAJOELINA Patrick
3. Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :
Monsieur IMBIKI Herilaza
4. Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation :
Monsieur RAMAHOLIMASY Pierre Houlder
5. Ministre de l'Economie et des Finances :
Madame RABARINIRINARISON Rindra Hasimbelo
6. Ministre de la Sécurité Publique :
Contrôleur Général de Police RANDRIANARISON Fanomezantsoa Rodellys
7. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation :
Monsieur RAZAFINDRAVAHY Edgard Marie Noé
8. Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
Monsieur ANDRIANAINARIVELO Hajo Herivelona

9. Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales :
Madame RANAMPY Marie Gisèle
10. Ministre du Tourisme :
Monsieur RANDRIAMANDRANTO Joël
11. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
Professeur ASSOUMACOU Elia Béatrice
12. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable :
Madame RAHARINIRINA Baomiavotse Vahinala
13. Ministre de l'Education Nationale
Madame SAHONDRARIMALALA Marie Michelle
14. Ministre des Transports et de la Météorologie :
Monsieur RAHAROARILALA Tinoka Roberto Michael
15. Ministre de la Santé Publique :
Professeur RANDRIAMANANTANY Zely Arivelo
16. Ministre de la Communication et de la Culture :
Madame ANDRIATONGARIVO RAKOTONDRAZAFY Lalatiana
17. Ministre des Travaux Publics :
Monsieur HATREFINDRAZANA Jerry
18. Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques :
Monsieur RANDRIANASOLO Brice Elisa
19. Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures :
Monsieur RAMAROSON Andry Heriniaina
20. Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
Monsieur RAKOTONDRAZAKA Ladislas Adrien
21. Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage :
Monsieur RAMILISON Harifidy Janset Alin
22. Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue:
Monsieur MAHATANTE Tsimanaoraty Paubert
23. Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnel:
Madame RAHANTANIRINA Vavitsara Gabriella

24. Ministre de l'Artisanat et des Métiers :

Madame RATSIRAKA Sophie

25. Ministre du Développement numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications :

Monsieur RAZAFINDRAMALO Tahina Michel

26. Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme :

Madame SOAFILIRA Princia

27. Ministre de la Jeunesse et des Sports :

Monsieur Hawel MAMOD'ALI

28. Vice-Ministre chargé de l'Élevage auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage:

Docteur RAYMOND

29. Vice-Ministre chargé de la Reforestation auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Madame HAINGOSOA Hortensia Antoinésie

30. Vice-Ministre chargé de la jeunesse auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports:

Madame RATOVOSON Tahiana Juliana

31. Vice-ministre en charge des nouvelles villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République :

Monsieur ANDRIAMANOHISOA Gérard

32. Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie :

Général de Division GELLE Serge

Article 2.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret notamment les décrets n°2020-070 du 29 janvier 2020, n°2020-597 du 04 juin 2020 et n°2020-997 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement.

Article 3.- En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il a reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 15 août 2021

Par le Président de la République

Andry RAJOELINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian